

RAPPORT ANNUEL 2016-17

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée, avocate

Madame Stéphanie Vallée, avocate
Ministre de la Justice, Procureure générale, Notaire générale,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D.h.c., ASC



TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION.....	5
2. REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ POUR 2016-2017.....	6
3. COMITÉ EXÉCUTIF	7
4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	8
5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	10
6. DOSSIERS ET INTERVENTIONS.....	13
7. COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	19
8. FORUMS.....	28
9. PRIX DU CIQ 2016 : ROSE-MARIE CHAREST, PSYCHOLOGUE.....	32
10. MÉRITE DU CIQ	34
11. PERSONNEL DU CIQ	35
12. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX MEMBRES.....	36



1. MISSION

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions* qui lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

En sa qualité de regroupement des ordres professionnels, le CIQ intervient comme lieu de mobilisation et voix collective sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également à titre d'unité de services auprès de ses membres.

Comme organisme-conseil auprès de l'autorité publique, le CIQ est consulté sur les orientations ainsi que les projets de loi et de règlements du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions du Québec (OPQ), la nomination des administrateurs issus du public au sein des ordres, les prévisions budgétaires et la contribution au financement de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

2. REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ POUR 2016-2017

	Présidence de l'ordre au 31 mars 2017	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
Acupuncteurs	Raymond Bourret	Maxime Deshaies	Hélène Mazzetti
Administrateurs agréés	Jacques Grisé	Francine Sabourin	Simon Denault
Agronomes	René Mongeau	Éric Lavoie	Guillaume LaBarre
Architectes	Nathalie Dion	Guillaume Lévesque	
Arpenteurs-géomètres	Sophie Morin	Jean Taschereau	Daniel Bérard
Audioprothésistes	Sophie Gagnon	Guy Savard	Claude Forest
Avocats	Claudia P. Prémont	Marc Sauvé	Lise Tremblay
Chimistes	Guy Collin	François P. Granger	Maurice Côté
Chiropraticiens	Jean-François Henry	Philippe Larivière	Danica Brousseau
Comptables professionnels agréés	André Dugal	Geneviève Mottard	Jean-François Lasnier
Conseillers et conseillères d'orientation	Josée Landry	Martine Lacharité	Michel Robert
Conseillers en ressources humaines agréés	Richard Blain	Manon Poirier	Catherine Bédard
Criminologues	Josée Rioux	Michèle Goyette	Pierre Couture
Dentistes	Barry Dolman	Stéphane Monette	Paul Morin
Denturologistes	Robert Cabana	Guy Dugré	
Diététistes	Paule Bernier	Joanie Bouchard	Chantal Poirier
Ergothérapeutes	Alain Bibeau	Louise Tremblay	Mathieu Garceau
Évaluateurs agréés	Richard Lahaye	Francine Fortin	Christiane Guimond
Géologues	Robert Wares	Françoise Goutier	Alain Liard
Huissiers de justice	Sylvain Gravel	Sabrina Desjardins	Pascal St-Onge
Hygiénistes dentaires	Diane Duval	Anick Boulay	
Infirmières et infirmiers	Lucie Tremblay	Carole Mercier	Caroline Roy
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Régis Paradis		Lise Therrien
Ingénieurs	Kathy Baig	Chantal Michaud	
Ingénieurs forestiers	François Laliberté	Tony Côté	Marielle Coulombe
Inhalothérapeutes	Jocelyn Vachon	Josée Prud'Homme	
Médecins	Charles Bernard	Yves Robert	Jean-Bernard Trudeau
Médecins vétérinaires	Joël Bergeron		Alain Laperle
Notaires	Gérard Guay	François Bibeau	Louise Archambault
Opticiens d'ordonnances	Brigitte Robidas	Fernand Ghobril	
Optométristes	Langis Michaud		Léo Breton
Orthophonistes et audiologistes	Paul-André Gallant	Isabelle Cabot	Céline Giroux
Pharmaciens	Bertrand Bolduc	Manon Lambert	
Physiothérapie	Denis Pelletier	Stéphane Brassard	Lisette Lavoie Sandy Sadler
Podiatres	William Constant		
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	Denis Leclerc	Jean-Pierre Robin	
Psychologues	Christine Grou	Nicolas Chevrier	Stéphane Beaulieu
Sages-femmes	Marie-Ève St-Laurent	Julie Pelletier	Céline Lemay
Sexologues	Nathalie Legault	Isabelle Beaulieu	Sorely Marin
Techniciens et techniciennes dentaires	Raymond Haché	Stéphan Provencher	
Technologistes médicaux	Doris Levasseur-Bourbeau	Nathalie Rodrigue	
Technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale	Danielle Boué	Alain Cromp	Joanne Béland
Technologues professionnels	Alain Bernier	Richard Legendre	Laval Tremblay
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Réal Paquette	Shirley Fortier	Johanne Boucher Diane Cousineau
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	Guylaine Ouimette	Sylvio Rioux Claude Leblond (jusqu'au 2 déc. 2016)	Pierre-Paul Malenfant
Urbanistes	Donald Bonsant	Danielle Pilette	

3.COMITÉ EXÉCUTIF



M. Claude Lebond, Mme Danielle Boué, Mme Gyslaine Desrosiers, Mme Nathalie Rodrigue, M^e Gérard Guay, M. René Mongeau et M. Alain Bernier.

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité exécutif :

- **Gyslaine Desrosiers**, infirmière, présidente
- **Nathalie Rodrigue**, technologiste médicale, vice-présidente
- **Alain Bernier**, technologue professionnel, trésorier
- **Claude Leblond**, travailleur social, secrétaire (jusqu'au 3 février 2017)
- **Denis Leclerc**, psychoéducateur, secrétaire (depuis le 3 février 2017)
- **Danielle Boué**, technologue en imagerie médicale, autre membre
- **Gérard Guay**, notaire, autre membre
- **René Mongeau**, agronome, autre membre

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité exécutif a tenu huit réunions régulières et cinq réunions spéciales.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Gyslaine Desrosiers, inf.,
MBA, D.h.c., ASC
Présidente

Mon entrée en fonction à la présidence du Conseil en mai 2016 a coïncidé avec le dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi modifiant substantiellement le *Code des professions* (PL 98). Cette proposition législative constitue le fait marquant de l'année. Au 31 mars 2017, ce projet de loi était toujours à l'étape de l'étude détaillée par la Commission des institutions.

Le projet de loi n° 98

Ce projet de loi vise essentiellement trois cibles: l'intégration des personnes immigrantes aux professions réglementées, le renforcement de mécanismes de protection du public en suivi de la Commission Charbonneau et la gouvernance des ordres.

La modernisation du *Code des professions* avait fait l'objet de plusieurs consultations préalables auprès de notre organisme et les attentes étaient élevées au sein des ordres. Le projet de loi fut mal accueilli par le Conseil tant par le discrédit qu'il jette sur le travail des ordres en matière de reconnaissance des compétences des diplômés hors Québec que par l'affaiblissement du rôle des présidents d'ordre dans la gouvernance. La création

d'un Commissaire à l'admission des professions réglementées avec des pouvoirs d'enquête importants apparut peu porteuse d'efficacité. Enfin, le renforcement des pouvoirs d'enquête de l'Office des professions en surprit plusieurs, car il peut laisser croire que les ordres ne remplissent pas adéquatement leur mission de protection du public et doivent faire l'objet d'une surveillance accrue.

À la fin août, les auditions publiques de la Commission sur le projet de loi débutèrent et permirent au Conseil et à 35 ordres de faire leurs représentations. D'ailleurs, des sessions de coaching des ordres, préparatoires à ces auditions, furent organisées par le Conseil. Dans un effort sans précédent de concertation, 44 ordres et le Conseil ont signé une lettre ouverte à la ministre responsable des lois professionnelles qui fut publiée à l'automne.

En février, le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles déposait à la Commission un document intitulé *Synthèse des enjeux liés à la conception et à l'application des mécanismes de reconnaissance des compétences dans le cadre de l'admission aux professions*. Ce dossier décrit tous azimuts le fonctionnement des ordres en cette matière. Devant l'aspect anecdotique des faits reprochés et le tort considérable fait à la réputation des ordres, le comité exécutif et le comité des enjeux collectifs ont jugé nécessaire que le Conseil fasse parvenir à la Commission une réaction officielle en vue d'assurer un meilleur dialogue pour la suite des choses. Par ailleurs, un article d'opinion sous ma signature fut publié en réaction à ce dossier du Commissaire.

En cours d'année, plusieurs amendements ont été apportés au projet de loi initial exigeant des réactions du Conseil, notamment sur des mesures additionnelles en matière d'admission. Outre le mémoire déposé à la Commission, le Conseil a pris l'initiative de proposer des amendements sur les sujets suivants : les sanctions disciplinaires liées à des inconduites sexuelles, l'émission de certificats de spécialistes et enfin, sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre.

De multiples consultations

L'année fut riche en demandes de consultations diverses. Ainsi, le Conseil a présenté un mémoire sur le projet de loi 115 portant sur la lutte contre la maltraitance des personnes vulnérables dans lequel il a soutenu la dérogation proposée au secret professionnel. Le projet de loi 87, adopté en novembre par l'Assemblée nationale, a

intégré des amendements proposés par le Conseil portant sur l'échange d'informations entre le Protecteur du citoyen et les ordres.

Le Conseil a participé à la consultation des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur la création d'un Conseil des collèges et aussi d'un Conseil des universités. Le CIQ s'est montré favorable à cette proposition.

L'Office des professions a requis la position du Conseil sur plusieurs dossiers, notamment sur un projet de règlement sur les prévisions budgétaires de l'Office, sur le rapport annuel des ordres, sur les enjeux de la formation initiale donnant accès à une profession réglementée et sur l'intention de retrait de la dénomination des collèges et des commissions scolaires du règlement sur les diplômes donnant accès aux professions. Devant l'importance d'un dossier tel celui de la formation initiale, le Conseil a demandé à l'Office de tenir une rencontre générale des ordres pour exposer les objectifs poursuivis. Celle-ci n'a pas eu lieu dans le présent exercice.

Des enjeux prioritaires

Sur recommandation du comité de planification stratégique, le Conseil a adopté en décembre 2016 les objectifs stratégiques triennaux 2017-2020 qui visent à augmenter la portée d'influence du Conseil et sa notoriété. En février 2017, le Conseil a accepté de nouveaux axes de communication visant à mettre en valeur la contribution des ordres à la société québécoise. Il avait été convenu de diffuser à l'occasion des assemblées annuelles du Conseil des statistiques agrégées de l'ensemble des activités des ordres. L'échéance de cette nouvelle initiative du Conseil a été reportée au printemps 2018.

La confiance du public envers les ordres fut malmenée par différents reportages mettant en cause les sanctions disciplinaires jugées trop complaisantes envers les professionnels fautifs. Le Conseil a retenu l'importance de se pencher sur les sanctions disciplinaires et différents travaux seront menés à cet effet. Le premier geste fut d'interpeller la ministre sur les sanctions en matière d'inconduite sexuelle afin qu'elle profite du projet de loi 98 pour introduire de nouvelles dispositions. Il appert que la jurisprudence actuelle n'est pas en phase avec les attentes de la population. Le Conseil entend poursuivre des réflexions sur d'autres aspects liés aux inconduites sexuelles, notamment sur le plan de la prévention.

Par ailleurs, l'intégration des immigrants au marché de l'emploi et aux professions fit souvent la manchette. Cet enjeu constitue une priorité du Conseil et divers travaux d'analyse sont en cours au comité des enjeux collectifs. Malgré que les demandes d'accès aux ordres ne constituent que 10% de la totalité de l'immigration et que plusieurs facteurs extrinsèques aux ordres freinent l'entrée sur le marché du travail, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en collaboration avec l'Institut du Québec, a publié à la fin de novembre une prise de position remettant en question les ordres en matière d'admission en vue de « changer le paradigme basé sur l'équivalence de formation ». Le Conseil a proposé à la Chambre un comité de travail conjoint pour mieux documenter les préoccupations des parties prenantes et surtout, proposer des pistes d'actions pour l'avenir. Les travaux sont présentement en cours.

Il importe de souligner que le Conseil a participé aux travaux d'un comité interministériel piloté par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vue de soutenir une stratégie globale de reconnaissance des compétences des immigrants. Nous sommes toujours dans l'attente de la publication de cette stratégie.

Une transition administrative

En février, le directeur général du Conseil a annoncé son intention de quitter sa fonction à la fin de juin 2017. Le comité exécutif a mis de l'avant diverses mesures pour gérer la transition et pour assurer les différentes étapes de recrutement d'un ou une remplaçant(e).

Le Conseil a également pris la décision de mettre fin à une cotisation spéciale qui a permis la mise en œuvre du Plan de communication 2013-2016, incluant entre autres la campagne numérique *Ordre de protéger*. La prochaine administration verra à restructurer les activités associatives et de communication du Conseil.

Je remercie le directeur général et le personnel du Conseil pour leur collaboration à soutenir l'Assemblée des membres et le comité exécutif dans l'atteinte des objectifs établis. Je remercie également les membres du Conseil pour leur participation diligente aux assemblées et autres forums ainsi que la confiance manifestée à mon endroit. Je souligne également l'implication très active des membres du comité exécutif.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D.h.c., ASC.

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Jean-François Thuot,
Ph.D., Adm.A., ASC
Directeur général

Une permanence de sept employés et la mobilisation volontaire d'une centaine de personnes issues du personnel dirigeant et professionnel des ordres permettent au Conseil interprofessionnel de mettre en œuvre ses orientations stratégiques et son plan d'action annuel.

L'exercice 2016-2017 marque la fin d'un cycle, puisqu'il constitue le dernier du plan stratégique dont s'est doté le Conseil en 2011. Mais les activités qui s'y sont déroulées témoignent de l'enrichissement constant de notre vie associative, en lien avec les grands phénomènes socioéconomiques qui influencent l'évolution des professions réglementées, conjugués à un travail de veille et d'analyse permettant d'accroître l'impact de nos interventions.

Forums et activités de formation

Quarante-quatre activités ont été organisées par le Conseil au bénéfice de ses membres. Sur ce nombre, on notera la tenue d'une vingtaine d'activités de formation offertes aux dirigeants des ordres et aux titulaires d'une fonction de protection du public tels que les syndicats et les inspecteurs.

Changements technologiques et impact sur les professions

Ainsi, notre groupe de travail sur la télépratique, composé de représentants d'une quinzaine d'ordres professionnels, a rendu public, en novembre 2016, le document *Télépratique et gestion du dossier numérique en santé et en relations humaines – Outil d'aide à la décision*, un premier document du genre, diffusé largement et traduit en anglais pour nos collègues des provinces canadiennes. Le document a été présenté lors du congrès d'octobre 2016 du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR).

Dans la foulée, le Conseil s'est associé avec le CEFRIO pour produire un sondage inédit sur les pratiques numériques des professionnels québécois œuvrant dans le secteur de la santé et des relations humaines. Les résultats ont été regroupés dans un rapport intitulé *Percées du numérique dans la pratique professionnelle* et rendus publics en décembre 2016 dans un communiqué conjoint.

Enquête sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes

En décembre, fruit des efforts de **notre groupe de travail sur l'accès des professionnels formés à l'étranger à un premier emploi dans leur profession**, le Conseil rendait public le résultat d'une enquête exploratoire réalisée avec la collaboration de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes (IRIPI) sur l'insertion en emploi des personnes immigrantes aux professions de chimiste, de comptable professionnel agréé, d'ingénieur et de technologue professionnel. Première enquête du genre, ces résultats seront utiles tant pour les ordres que pour nos partenaires, dont les employeurs, dans ce dossier important pour la société québécoise. L'enquête a été réalisée grâce à la participation financière du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Comité mixte avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Dans la foulée de cette enquête a été mis sur pied, conjointement avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, un comité mixte dont le mandat consiste à trouver des solutions rapides et concrètes aux difficultés observées dans l'insertion des professionnels immigrants au secteur privé du marché du travail québécois. Le comité s'est élargi de représentants de douze ordres professionnels et poursuit ses travaux.

Rapport sur l'exercice illégal et l'usurpation de titres professionnels

Fruit d'une réflexion amorcée en 2013, ce rapport produit en mars 2017 fait état des efforts concertés d'un groupe de travail composé de personnes œuvrant pour une dizaine d'ordres professionnels. Il s'agit en fait d'une première réflexion d'envergure sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre. D'éminents juristes d'ici et d'ailleurs au Canada ont également contribué à alimenter la réflexion du groupe de travail. Le rapport propose des pistes de réflexion, mais aussi plus substantiellement des recommandations de modifications au *Code des professions*, qui ont été acheminées aux autorités gouvernementales dans le cadre des discussions entourant le projet de loi n° 98 (voir page 13).

Succès de la campagne *Ordre de protéger*

La campagne *Ordre de protéger* a été prolongée d'un an, ce qui lui a permis de gagner en rayonnement et en efficacité.

Le fait marquant de l'exercice 2016-2017 a été la campagne numérique « Parlons de protection du public avec Vincent Graton ». La campagne s'est déroulée du 17 janvier au 23 mars 2017, permettant aux ordres professionnels participants d'y présenter leur profession dans un clip vidéo. Les 25 clips produits ont généré en 10 semaines plus de 7 millions d'impressions et le nombre de visionnements a atteint plus de 2,5 millions. Les annonces «AdWords» ont attiré plus de 10 000 visiteurs sur notre site électronique.

Le Conseil interprofessionnel a orchestré et défrayé les coûts de la campagne numérique soutenant la diffusion des clips vidéo. Les ordres ont déboursé un montant minime pour la production d'un clip vidéo qui est libre de droits pour utilisation sur le web et sur support numérique. Ainsi, les ordres peuvent utiliser le clip sur leur site web et encourager leurs membres à en faire autant. Le clip peut également être diffusé lors des différentes activités de l'Ordre.

La campagne *Ordre de protéger* a pris fin le 31 mars 2017. Le tableau ci-après permet d'apprécier les succès obtenus pour l'ensemble de la campagne depuis son lancement en 2013.



INDICATEURS	1 ^{er} oct. 2013	2015	2016	31 mars 2017
Fréquentation sur les médias sociaux				
Twitter – abonnés	204	1800	1900	1977
Facebook – nombre de fans	13	2401	4979	6189
LinkedIn – abonnés (page CIQ)	63	293	446	495
Présence et fréquentation – Blogue <i>Ordre de protéger</i>				
Cote Klout – mesure présence active	31,26	53,02	55,78	63,29
Visiteurs uniques	175	43 020	76 094	149 738
Pages vues	1 579	94 965	152 372	261 199

Regroupement des régimes de retraite

Le Conseil met en oeuvre depuis quelques années des projets de services partagés entre les ordres professionnels, permettant ainsi à nos membres des économies substantielles d'échelle sur divers services. C'est ainsi qu'ont été constitués ces dernières années le regroupement des régimes d'assurance-collective des employés d'ordres professionnels, administré par la firme Lussier Dale Parizeau et dont le fournisseur attitré est Humania Assurances (2013), ainsi que l'entente avec la firme Monéris sur les frais de perception des transactions par cartes de crédit.

En novembre 2016, un nouveau regroupement de services a pris forme, fruit des efforts du forum des directions générales qui réunit les directeurs généraux des ordres professionnels. Ainsi, une proposition soumise par Desjardins en vue d'agir comme fournisseur du regroupement des régimes d'épargne-retraite des employés des ordres professionnels, a été favorablement accueillie par le forum. Le regroupement, qui fonctionne sur une base volontaire, est en voie d'être constitué.

Liens avec nos partenaires

Nos actions, faut-il rappeler en terminant, sont à la croisée d'enjeux multiples qui mettent en présence le Conseil avec plusieurs partenaires institutionnels :

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

- Secrétariat à l'accès à l'information et la réforme des institutions démocratiques (Ministère du Conseil exécutif)

Services professionnels

- Registraire des entreprises

Formation des professionnels

- Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
- Table de concertation sur la formation collégiale des professionnels (avec la Fédération des cégeps et l'Office des professions)
- Table de concertation sur la formation universitaire des professionnels (avec le Bureau de coopération interuniversitaire et l'Office des professions)

Justice disciplinaire

- Comité de droit disciplinaire et professionnel (Barreau de Montréal)

Législation professionnelle

- Groupe de travail sur l'assurance responsabilité (Office des professions)
- Groupe de travail sur l'exercice d'une profession en société (Office des professions)
- Comité d'examen (Office québécois de la langue française)

Professions réglementées hors Québec

- Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR)
- Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)

Reconnaissance des compétences professionnelles des personnes immigrantes

- Comité d'orientation de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI-Collège de Maisonneuve)
- Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)
- Pôle de coordination sur l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et Office des professions)

6. DOSSIERS ET INTERVENTIONS

Réforme du *Code des professions* – projet de loi n° 98

Le 11 mai 2016, la ministre responsable des lois professionnelles, Mme Stéphanie Vallée, présentait le projet de loi n° 98 – *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. Ce projet pose les premiers jalons de la réforme attendue du *Code des professions*.

Le projet de loi donne suite à une proposition de modification législative de l'Office des professions commentée par le Conseil en janvier 2016 et portant principalement sur l'amélioration de la gouvernance des ordres professionnels. Il contient toutefois des éléments nouveaux en matière d'admission aux ordres professionnels.

- *Reconnaissance des compétences et admission aux ordres professionnels*

À ce chapitre, l'intention gouvernementale est d'élargir les compétences du Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, pour en faire un Commissaire à l'admission dont le regard porterait dorénavant sur tous les candidats à un ordre, y compris ceux formés au Québec qui forment la majorité du contingent.

Le Conseil, soutenu par la quasi-totalité des ordres professionnels, s'est opposé à cette orientation. Dans un mémoire présenté en commission parlementaire en août 2016, soutenu par une lettre ouverte signée par 43 présidents d'ordres professionnels, le Conseil a estimé inutile, technocratique et coûteux l'élargissement des compétences du Commissaire, d'autant qu'elle ne présente, à son avis, aucune valeur ajoutée afin d'améliorer l'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

Le Conseil a rappelé que les ordres professionnels sont déterminés à tout mettre en œuvre pour que les professionnels formés à l'étranger puissent exercer leur profession au Québec. À cette fin, il promeut une approche fondée sur l'innovation et la responsabilisation de l'ensemble des partenaires concernés, notamment certains ministères qui détiennent la clé des problèmes de fond déjà identifiés, soit l'accès des professionnels formés à l'étranger à la formation d'appoint et aux stages.

Dans cette optique, le Conseil a proposé la création d'un comité intersectoriel sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, composé de responsables ministériels et d'organismes concernés, sous l'autorité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

- *Gouvernance de l'Office des professions*

Le projet de loi modifie certains aspects de la gouvernance de l'Office des professions. Globalement favorable à ces modifications, le Conseil s'est toutefois opposé à l'octroi d'un pouvoir discrétionnaire à l'Office des professions qui permettrait à celui-ci de déclencher une enquête sur un ordre professionnel sans l'autorisation préalable du ministre responsable.

- Gouvernance du Conseil interprofessionnel

Suivant une proposition du Conseil visant à prévenir le conflit d'intérêts, le projet de loi prévoit que le président élu du Conseil ne pourra dorénavant en même temps exercer la fonction de président d'un ordre professionnel.

- Gouvernance des ordres professionnels

Le projet de loi donne suite à plusieurs recommandations du Conseil, en ce qui a trait par exemple à l'édiction obligatoire d'un code d'éthique des administrateurs de l'ordre et la réduction du nombre d'administrateurs.

Le Conseil a toutefois mis le législateur en garde contre l'imposition d'un modèle unique de gouvernance qui ne prendrait pas en compte la diversité des environnements dans laquelle les ordres évoluent. Il a également contesté la diminution du pouvoir du président d'un ordre professionnel dans la foulée de cette réforme.

Au printemps 2017, le projet de loi n° 98 était à l'étape d'étude détaillée en commission parlementaire. Les interventions du Conseil en vue d'amender le projet de loi se sont poursuivies.

- Mécanismes de protection du public

Le projet de loi propose diverses mesures auxquelles souscrit le Conseil, car elles amélioreront les compétences des candidats à une profession et des membres de l'ordre, celles des administrateurs, notamment en matière d'éthique, et renforceront la capacité de surveillance et de sanction de comportements répréhensibles. Le Conseil a toutefois formulé des recommandations pour bonifier ces mesures.

Inconduite sexuelle et sanction disciplinaire

À la suite d'une situation médiatisée à l'automne 2016, qui a mis en jeu la confiance du public à l'égard des mécanismes disciplinaires des ordres professionnels, la ministre responsable de l'application des lois professionnelles a souhaité connaître l'opinion du Conseil et de ses membres à l'égard d'un amendement au *Code des professions* en matière d'inconduite sexuelle, proposé par le Collège des médecins du Québec. Cette proposition consisterait à établir un seuil minimal de radiation à titre de sanction disciplinaire, lorsqu'une décision de culpabilité est prononcée à la suite d'une plainte relative à des actes dérogatoires à caractère sexuel.

Le *Code* ne prévoit pas de période minimale de radiation et il appert que la jurisprudence, qui guide les conseils de discipline dans leurs décisions, est en déphasage avec les valeurs actuelles de la population quant au niveau attendu de sanction pour une inconduite sexuelle de la part d'un professionnel.

Lors de la consultation, les ordres ont fait valoir des positions différentes à l'égard de la proposition gouvernementale, mais tous, sous les auspices du Conseil, ont exprimé auprès de la ministre le sentiment qu'un correctif s'impose rapidement afin d'augmenter la sévérité de la sanction.

En décembre 2016, la ministre confirmait, à notre satisfaction, son intention d'amender le *Code des professions* par le biais du projet de loi n° 98 présentement à l'étude, pour renforcer la sanction applicable en matière d'inconduite sexuelle.

Reconnaissance des compétences des spécialistes formés à l'étranger

En décembre 2016, les ordres professionnels ont demandé de façon unanime un amendement au *Code des professions* visant à faciliter l'accès au statut de spécialiste pour des professionnels formés à l'étranger qui détiennent déjà un tel statut dans leur juridiction d'origine ou selon un organisme de certification reconnu.

Soumise par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et l'Ordre des dentistes du Québec, cette proposition corrigerait la situation actuelle qui fait en sorte que seule une personne détenant un permis régulier d'un ordre professionnel peut se voir délivrer un certificat de spécialiste, lorsqu'une telle modalité existe.

Ainsi, des dentistes et médecins vétérinaires spécialistes formés à l'étranger qui pratiquent en territoire québécois se voient octroyer un permis restrictif temporaire leur permettant d'exercer leur spécialité au Québec. Il en résulte pour eux une incertitude de statut qui rend problématique tant leur recrutement que leur rétention, malgré les besoins à combler.

En transmettant cette proposition aux autorités gouvernementales, le Conseil a demandé que la ministre responsable intègre cette-ci au projet de loi n° 98 à l'étude.

Formation des professionnels

- Comités de la formation des ordres

En vertu du *Code des professions*, un ordre professionnel a l'obligation de collaborer avec les établissements d'enseignement à l'élaboration et à la révision des programmes donnant ouverture à un permis professionnel. Un comité de la formation institué au sein de chaque ordre examine la qualité des programmes sous l'angle de leur adéquation avec les pratiques professionnelles.

En avril 2016, l'Office des professions a sollicité les commentaires du Conseil sur un projet de document d'information sur les comités de formation, destiné aux membres de ces comités.

Le Conseil demande depuis plusieurs années une modification du mandat des comités de la formation pour accroître leur pertinence. En l'absence de cette modification, le Conseil a indiqué à l'Office que le document d'information projeté serait sans utilité réelle.

- Création d'un Conseil des collèges et d'un Conseil des universités

En novembre 2016, à la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le Conseil a commenté la proposition du gouvernement de créer un Conseil des collèges, un Conseil des universités et une Commission mixte de l'enseignement supérieur.

Les ordres professionnels sont responsables de la compétence des 385 000 personnes qui exercent l'une des 54 professions réglementées par le *Code des professions*. Parmi ces professions, 38 requièrent du candidat au permis d'exercice qu'il possède un diplôme d'études universitaires et 16 exigent l'obtention d'un diplôme d'études collégiales.

Les ordres professionnels sont donc préoccupés par le maintien de la qualité des programmes d'études et leur actualisation périodique.

Le Conseil considère que la création d'un Conseil des collèges est susceptible de favoriser un meilleur pilotage de l'enseignement collégial. Le Conseil s'est demandé toutefois si cette nouvelle structure insufflera la dynamique nécessaire pour accélérer l'actualisation des programmes d'étude, un enjeu pour plusieurs professions réglementées.

Le Conseil s'est également montré favorable à la création d'un Conseil des universités, notamment parce que l'organisme serait responsable d'évaluer la qualité des projets de nouveaux programmes universitaires, ce qui assurerait l'impartialité de ce processus clé actuellement aux mains des établissements universitaires eux-mêmes.

Le Conseil est toutefois d'avis que la consultation de l'ordre professionnel concerné devrait être obligatoire à l'étape de la création d'un programme afin d'assurer une plus grande cohérence entre la formation et la pratique. La correspondance à des normes professionnelles devrait aussi figurer parmi les critères d'élaboration d'un programme ou de sa révision.

Enfin, le Conseil a estimé que les deux organismes dont la mise sur pied est envisagée devraient comprendre au moins une personne en provenance du système professionnel.

- Création d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur

Le Conseil a appuyé la création d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur, susceptible d'améliorer la collaboration entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire et, conséquemment, de faciliter le travail des ordres dont les membres sont formés par les deux niveaux d'enseignement.

Cependant, tout en craignant certains dédoublements avec des organismes existants, le Conseil constate que la future Commission ne disposerait d'aucun pouvoir de recommandation au ministre, privant ainsi l'organisme d'une capacité de s'élever au-dessus des dynamiques parfois concurrentes de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire.

- Modification au Règlement sur le régime des études collégiales (REEC)

Par le biais d'une modification au *Règlement sur le régime des études collégiales* (REEC), le gouvernement a proposé de permettre à un collège d'ajouter à un programme des standards additionnels et d'établir un module de formation, en vue d'adapter les programmes aux besoins du marché du travail ou correspondant à des réalités régionales. Il envisage également la délivrance d'un diplôme d'études collégiales par un cumul d'attestations d'études collégiales.

Invité par le MEES à commenter ce projet, le Conseil a estimé que celui-ci ne lui paraissait pas compatible avec la vocation nationale des programmes d'études techniques donnant ouverture à des permis professionnels. Ce type de programmes requiert aussi une approche pédagogique intégrée qui s'accorde mal avec le cumul de formations courtes.

- Allègement du Règlement sur les diplômes donnant ouverture aux permis professionnels

L'avis du Conseil a été sollicité par l'Office des professions du Québec, qui souhaitait proposer au gouvernement, dans un souci d'allègement réglementaire, de retirer la liste des cégeps et des commissions scolaires du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

Le Conseil a appuyé cette proposition, mais a souhaité le maintien de la liste des collèges privés. Ceux-ci fonctionnant selon des modalités qui leur sont propres, le travail de surveillance des autorités concernées est facilité par l'existence d'une telle liste au Règlement.

Régime de protection contre les représailles – projet de loi n° 87

En janvier 2016, le Conseil a commenté auprès des parlementaires le projet de loi n° 87 – *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics*. Ce projet de loi, qui a pour but d'établir un régime de protection contre les représailles, prévoit que si le Protecteur du citoyen estime que des

renseignements portés à sa connaissance peuvent servir dans le cadre d'une enquête relative à une infraction présumée, il les transmet dans les plus brefs délais à un corps de police. Dans certains cas, ces renseignements peuvent être transmis au Commissaire à la lutte contre la corruption.

Le Conseil a jugé essentiel que les ordres professionnels soient également informés si le Protecteur du citoyen estime que des renseignements portés à sa connaissance peuvent servir dans le cadre d'une enquête relative à une infraction présumée au *Code des professions*, à une loi constituant un ordre professionnel ou au code de déontologie applicable aux membres d'un ordre professionnel. En effet, les ordres doivent être en mesure d'enquêter et d'intervenir en temps utile lorsqu'il y a un risque imminent ou important pour le public.

Les représentations du Conseil dans ce dossier ont été couronnées de succès, puisque le projet de loi était amendé dans le sens souhaité en novembre 2016. Le projet a été sanctionné en décembre.

Lutte contre la maltraitance – projet de loi n° 115

En raison de la relation de confiance qu'ils établissent avec leurs clients ou patients, les professionnels occupent une position privilégiée pour détecter les cas de maltraitance à l'égard des aînés et des personnes vulnérables. Ils doivent cependant être mieux outillés pour comprendre quand et comment ils peuvent dénoncer une situation sans contrevenir à leur devoir de confidentialité.

C'est la position qu'a défendue le Conseil dans son mémoire déposé en janvier 2017 à l'égard du projet de loi n° 115, qui prévoit des mesures pour faciliter la dénonciation des cas de maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

Bien qu'en faveur du projet de loi, le Conseil a recommandé d'inclure une disposition évoquant les différentes formes de maltraitance, notamment la « maltraitance matérielle et financière » qui est la plus fréquente. Il a également recommandé que l'Office des professions du Québec, en collaboration avec les ordres professionnels et les établissements d'enseignement, s'assure que les programmes d'études des futurs professionnels appelés à œuvrer auprès de personnes en situation de vulnérabilité permettent de développer les compétences nécessaires relativement au secret professionnel et à sa levée. Le Conseil s'est cependant opposé à l'idée de la dénonciation obligatoire.

Exercice illégal et usurpation de titres professionnels

Dans la foulée de recommandations formulées au gouvernement à l'égard du *Code des professions* en 2013, le Conseil a mis sur pied un groupe de travail sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre.

Le groupe a terminé ses travaux à la fin de 2016. Au début de 2017, son rapport était présenté à l'assemblée des membres. Le rapport présente des pistes de solution et des recommandations de modifications législatives afin de rendre plus efficaces les outils dont disposent les ordres à l'égard des personnes qui exercent illégalement une profession ou qui usurpent un titre professionnel.

Les membres du Conseil ont fait siennes, à l'unanimité, les recommandations du groupe de travail, qu'ils souhaitent voir intégrer au projet de loi n° 98 à l'étude.

Le rapport du groupe de travail fera l'objet d'une diffusion élargie dans les réseaux concernés par la réglementation professionnelle, au Québec et au Canada.

Accès à l'information

En juin 2016, la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Stéphanie Vallée, de même que la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Rita Lc de Santis, ont demandé l'avis du Conseil interprofessionnel sur une proposition d'ajout d'une disposition au *Code des professions* visant à rendre public le salaire annuel des hauts dirigeants des ordres professionnels.

Dans son avis produit le même mois, le Conseil a rappelé que les ordres sont assujettis à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels distinct de celui qui s'applique aux organismes publics – le financement des ordres professionnels ne provient pas des deniers publics, mais des cotisations des titulaires d'un permis des ordres.

Le Conseil s'est dit défavorable à la proposition de divulgation soumise, qui modifierait un régime particulier qui reflète un consensus obtenu entre les instances gouvernementales et les ordres.

Le Conseil a proposé plutôt de revoir le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* afin d'y prévoir la divulgation de la fourchette salariale des dirigeants, lorsqu'une telle fourchette existe.

En octobre 2016, le gouvernement endossait l'approche du rapport annuel suggérée par le Conseil plutôt qu'une modification législative. Le gouvernement exige toutefois que le rapport annuel contienne dorénavant la rémunération du président de l'ordre et celle du directeur général.

Modification au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*

À l'automne 2016, l'Office des professions a sollicité les commentaires du Conseil sur un projet de modification du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre*, qui a pour but de standardiser les charges consacrées à la protection du public. Il prévoit ainsi des modifications aux renseignements financiers exigés.

Tout en étant favorable au projet, le Conseil a souligné qu'un tel exercice de reddition de comptes serait incomplet s'il ne tenait pas compte de l'importance de la contribution des bénévoles au sein des ordres professionnels.

Le Conseil a cependant mis en garde contre la tentation de soumettre les ordres à une double reddition de comptes, puisqu'un autre projet de règlement est à l'étude par le gouvernement, portant sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Le Conseil en appelle à une harmonisation cohérente des deux projets de règlement.

Modification au tableau des ordres professionnels

En mai 2016, toujours à la demande de l'Office des professions, le Conseil a commenté un projet de règlement modifiant le *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* portant sur certains renseignements devant être contenu au Tableau de l'Ordre professionnel des ingénieurs du Québec. Le Conseil s'est déclaré favorable au projet, qui tient compte des préoccupations exprimées par l'Ordre des ingénieurs.

Prévisions budgétaires et contribution des professionnels au financement de l'Office des professions du Québec

En octobre 2016, le Conseil a formulé un avis favorable à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles concernant le projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice 2017-2018, de même qu'à l'égard du montant projeté de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office des professions.

Le Conseil a souligné les efforts de maîtrise budgétaire du gouvernement sur le budget de dépenses de l'Office. Quant à la contribution des membres des ordres professionnels, l'augmentation envisagée correspond à celle du coût de la vie pour l'année écoulée.

Le Conseil a cependant appelé l'Office des professions à améliorer son processus de gestion de manière à générer des gains d'efficacité, notamment au chapitre du traitement des projets de règlements soumis à l'Office par les ordres professionnels.

7. COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Comité de planification

Le comité de planification s'est réuni à cinq reprises.

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du CIQ, madame Nathalie Rodrigue, technologiste médicale.

Autres membres :

- William Constant, Ordre des podiatres du Québec (depuis le 30 août 2016)
- Barry Dolman, Ordre des dentistes du Québec (jusqu'au 17 janvier 2017)
- Charles Faucher, Ordre des podiatres du Québec (jusqu'au 30 juin 2016)
- François P. Granger, Ordre des chimistes du Québec
- Jean-François Henry, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Martine Lacharité, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- Lise Tremblay, Barreau du Québec

Comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises.

Le comité d'audit est présidé par monsieur Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA.

Autres membres :

- Alain Crompt, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- Réal Paquette, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Groupe de travail sur les finances du CIQ

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

Le groupe de travail est présidé par le trésorier du CIQ, monsieur Alain Bernier, technologue professionnel.

Autres membres :

- Cyrille Cormier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Lorraine Godin, Ordre des ingénieurs du Québec
- Bertrand Lortie, Chambre des notaires du Québec (jusqu'au 23 décembre 2016)
- Suzanne Malette, Ordre des psychologues du Québec
- Pierre Richard, Barreau du Québec (jusqu'au 20 février 2017)
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- Jean-Marais Verdure, Chambre des notaires du Québec (depuis le 31 janvier 2017)

Table des ex-présidents (pas de rencontre en 2016-2017)

La Table est présidée par madame Gyslaine Desrosiers, infirmière.

Membres :

- Louis Beaulieu, orthophoniste
- Viateur Bergeron, avocat
- Marc Cossette, opticien d'ordonnances
- Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé
- Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire
- Richard Gagnon, administrateur agréé
- Jeanne Grimard, technologiste médicale
- Diane Legault, dentiste (à compter du 16 mai 2016)
- Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur
- François Renaud, comptable professionnel agréé, comptable en management accrédité
- Louis Roy, conseiller d'orientation

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité s'est réuni à deux reprises.

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par le secrétaire du CIQ, monsieur Claude Leblond, travailleur social (jusqu'au 2 décembre 2016) et monsieur Denis Leclerc, psychoéducateur (depuis le 3 février 2017).

Membres :

- Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec
- Chantal Michaud, Ordre des ingénieurs du Québec (jusqu'au 24 novembre 2016)
- Claudia P. Prémont, Barreau du Québec
- Marie-Ève St-Laurent, Ordre des sages-femmes du Québec
- Jean-Bernard Trudeau, Collège des médecins du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- Jocelyn Vachon, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Comité des enjeux collectifs

Le comité s'est réuni à cinq reprises.

Le comité des enjeux collectifs est présidé par la présidente du CIQ, madame Gyslaine Desrosiers, infirmière.

Membres :

- Alain Bibeau, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Guy Collin, Ordre des chimistes du Québec
- Paul-André Gallant, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (depuis le 7 mars 2017)
- Gérard Guay, Chambre des notaires du Québec
- François Laliberté, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (depuis le 18 janvier 2017)
- Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec
- Denis Leclerc, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (jusqu'au 3 février 2017)
- Laurent Matte, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (jusqu'au 10 juin 2016)
- Réal Paquette, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- Lucie Tremblay, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Groupe de travail sur les assurances

Le groupe de travail sur les assurances s'est réuni à une reprise.

Membres :

- Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec
- Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Sonia Godin, Chambre des notaires du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- Patrick Marcoux, Ordre des ingénieurs du Québec
- Elie Sawaya, Ordre des ingénieurs du Québec
- Lise Tremblay, Barreau du Québec
- Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec
- Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Groupe de travail sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre

Le groupe de travail sur l'exercice illégal s'est réuni à une reprise.

Membres :

- Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
- Gaston Gauthier, Barreau du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Stéphane Gauthier, représentant, Collège des médecins du Québec
- Jean-Louis Granger, Collège des médecins du Québec
- Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Louise Laurendeau, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
- Patrick Marcoux, Ordre des ingénieurs du Québec
- Geneviève Ouimet, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Caroline Thibault-Gervais, Chambre des notaires du Québec
- Ann-Sophie Verrier, Conseil interprofessionnel du Québec

Groupe de travail sur la télépratique

Le groupe de travail sur la télépratique s'est réuni à deux reprises.

Membres :

- Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec
- Francine Bédard, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Mélanie Benoit, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Joël Bergeron, Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- Guylaine Bertrand, Ordre des pharmaciens du Québec
- Sylvain Bolduc, Ordre des géologues du Québec
- Joanie Bouchard, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Christiane Brizard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Catherine de Lanux, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Sandra Di Palma, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Alexandre Dumouchel, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- Annick Gariépy, Barreau du Québec
- Céline Giroux, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Sébastien Greiche, Ordre des dentistes du Québec
- Raymond Haché, Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec
- Nicolas Handfield, Chambre des notaires du Québec
- Guillaume LaBarre, Ordre des agronomes du Québec
- Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
- Richard Legendre, Ordre des technologues professionnels du Québec
- Thanh Liem Nguyen, Ordre des podiatres du Québec
- Richard Locas, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
- Sylvain Ménard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Marisol Mirò, Ordre des dentistes du Québec
- Stéphane Monette, Ordre des dentistes du Québec
- Julie Morin, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- Paul Morin, Ordre des dentistes du Québec
- Yves Robert, Collège des médecins du Québec
- Marie-Lyne Roc, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Caroline Roy, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Julie Roy, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Nathalie Thompson, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Sous-groupe de travail sur la télésanté

Le sous-groupe de travail sur la télésanté s'est réuni à une reprise.

Membres :

- Mélanie Benoit, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Joël Bergeron, Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- Guylaine Bertrand, Ordre des pharmaciens du Québec
- Joanie Bouchard, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Catherine de Lanux, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Sandra Di Palma, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Céline Giroux, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Caroline Roy, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Nathalie Thompson, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Comités du Colloque des dirigeants des ordres professionnels

Comité organisateur

Le comité organisateur s'est réuni à six reprises.

Membres :

- France Bonneau, Barreau du Québec (jusqu'au 10 février 2017)
- Diane Estivo, Conseil interprofessionnel du Québec
- Laurette Laurin, Barreau du Québec (depuis le 9 mars 2017)
- Marie Lefebvre, Chambre des notaires du Québec
- Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- Catherine Ouimet, Barreau du Québec (de février à mars 2017)
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Comité thématique

Le comité thématique s'est réuni à cinq reprises.

Membres :

- Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec
- Danica Brousseau, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Jacques Gauthier, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Nicolas Handfield, Chambre des notaires du Québec
- Elena Konson, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Laurette Laurin, Barreau du Québec
- Uriel Pierre, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Sarah Thibodeau, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Renée Verville, consultante et travailleuse autonome

Groupe de travail sur l'accès à un premier emploi dans les professions

Le groupe de travail s'est réuni à une reprise.

Membres :

- Kalina Bacher-René, Ordre des ingénieurs du Québec
- Pascale Chanoux, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Marie-Christine Ladouceur-Girard, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Allison Lebon, Ordre des technologues professionnels du Québec
- Hélène Racine, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec
- Nacer Eddine Ziani, Ordre des chimistes du Québec

Groupe de travail sur la formation pour administrateurs d'ordres (niveau avancé)

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

Membres :

- Alain Crompt, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie du Québec
- Manon Daneau, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- Mélanie Ouellette, Office des professions du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Groupe de travail sur le vote électronique

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

Membres :

- Francine Beaudoin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Josée Deschênes, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Bruno Dupuis, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec
- Guillaume Labarre, Ordre des agronomes du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Groupe de travail sur les pratiques numériques des professionnels (sondage CEFRIO)

Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises.

Membres :

- Josée Beaudoin, CEFRIO
- Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec
- Mélanie Benoit, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Guylaine Bertrand, Ordre des pharmaciens du Québec
- Joanie Bouchard, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Claire Bourget, CEFRIO
- Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Catherine de Lanux, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Christine Fournier, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Martine Lacharité, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- Claude Laurent, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Josée Prud'Homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Marie-Lyne Roc, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Caroline Roy, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Nathalie Thompson, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

Groupe de travail sur l'accès aux données probantes (Forum des directions générales)

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises.

Membres :

- Geneviève Cloutier, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Marie-Noël Geoffrion, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Édouardine Gombe Tobane, Ordre des optométristes du Québec
- Sandy Sadler, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Marise Tétreault, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Groupe de travail sur la reconnaissance de la qualité (Forum des directions générales)
Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises.

Membres :

- Denis Beauchamp, Ordre des technologues professionnels du Québec
- Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Alain Crompt, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie du Québec
- Caroline Daoust, Ordre des dentistes du Québec
- Josée Deschênes, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Martine Gosselin, Ordre des podiatres du Québec
- Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec
- Claude Laurent, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Suzie Prince, Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec

8. FORUMS

Forum des directions générales

Le forum s'est réuni à deux reprises.

Lors de ces rencontres, les membres du forum ont échangé sur le vote électronique pour l'élection de leurs administrateurs, sur le régime d'épargne-retraite des employés des ordres professionnels et sur le processus de reconnaissance de la qualité en vue d'améliorer la gouvernance du système professionnel.

Forum des syndicats

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base* ainsi qu'à une reprise la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : Entrevues et analyse de cas*.

La *Journée des syndicats*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 10 juin 2016. L'activité a notamment porté sur le processus d'enquête et sur le profil des compétences des syndicats.

Le groupe directeur du forum s'est réuni à trois reprises. Des sous-comités du groupe directeur se sont également réunis à deux reprises.

Le forum a offert à ses membres une rencontre. Lors de cette rencontre, les membres ont discuté de différents sujets d'intérêt.

Groupe directeur :

- Guy Bilodeau, Barreau du Québec
- Marcel Bonneau, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Bruno Breton, Ordre des agronomes du Québec
- Bernard Cadieux, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Neville-Warren Cloutier, Ordre des géologues du Québec
- Florence Colas, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- Louise Gauthier, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Réjean Gingras, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Jacques Fillion, Ordre des ingénieurs du Québec
- Ginette Lussier-Price, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Alain Migneault, Ordre des acupuncteurs du Québec
- Chantal Pinard, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Louise St-Pierre, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
- Robert Turbide, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Robert Vachon, Ordre des psychologues du Québec
- Sonia Voyer, Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Madame Ginette Lussier-Price, FCPA, FCA, assume la présidence du groupe directeur.

Forum des secrétaires de conseil de discipline

Le groupe directeur du forum s'est réuni une reprise.

Lors de cette rencontre, les membres ont échangé sur l'avenir du forum.

Le forum a offert à ses membres une rencontre d'échange. Lors de cette rencontre, les membres ont discuté de décisions disciplinaires, du Bureau des présidents des conseils de discipline et du Tribunal des professions.

La *Réunion annuelle des secrétaires de conseil de discipline* a eu lieu le 8 avril 2016. L'activité a porté sur le *Bureau des présidents de conseil de discipline* et sur les nouvelles règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels.

Le dévoilement du *Guide indicatif de bonnes pratiques* quant au dossier conjoint préparé par le *Conseil interprofessionnel du Québec* et le *Tribunal des professions* a également été présenté.

Groupe directeur :

- Stéphanie Corbin, Barreau du Québec
- Roxanne Daviault, Chambre des notaires du Québec
- Cindy Décarie, Ordre des psychologues du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Denise Giguère, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Véronique Guertin, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Nathalie Nicole Poirier, Barreau du Québec
- Véronique Smith, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Forum de l'inspection professionnelle

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base* ainsi qu'à une reprise la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2 : Entrevues et analyse de cas*.

La *Journée de l'inspection professionnelle*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 1^{er} juin 2016. L'activité a notamment porté sur l'inspection professionnelle de milieu, sur la vigie et l'inspection professionnelle et sur les travaux du conseil sur la télépratique.

Le forum a offert à ses membres une rencontre d'échange. Lors de cette rencontre, les membres ont principalement discuté des bonnes pratiques en matière d'évaluation des compétences.

Le groupe directeur du forum s'est réuni à une reprise.

Groupe directeur :

- Martine Arial, Chambre des notaires du Québec
- Agathe Bergeron, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
- Philippe Boudreau, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Gilbert Chartier, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
- Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec
- Danielle Fagnan, Ordre des pharmaciens du Québec
- Geneviève Lefebvre, Barreau du Québec (jusqu'au 30 septembre 2016)
- Rose-Marie Moreno, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Martine Picard, Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Ginette France Thomas, Ordre des psychologues du Québec
- Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

Madame Johanne Vincent, acupuncteure, assume la présidence du groupe directeur.

Forum des conseillers juridiques

Le forum a offert à ses membres deux rencontres d'échanges.

Une première rencontre a porté sur la veille juridique et la démarche de consultation du Conseil sur le projet de loi n° 98 *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*.

La deuxième rencontre a porté sur la liste des infractions criminelles et pénales pour lesquelles l'ordre souhaite être informé et que le Conseil d'administration peut transmettre au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Forum de la formation

Le forum a offert à ses membres une formation sur *La face cachée de LinkedIn* et les besoins comme responsables de la formation continue.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le groupe directeur du forum n'a tenu aucune rencontre.

Groupe directeur :

- Mamour Diouf, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Hélène Gauthier, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
- Patricia Landry, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
- Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- Diane Méthot, Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Julie Morin, Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- Yanneck Ostaficzuk, Barreau du Québec
- Valérie Simard, Chambre des notaires du Québec

Forum des communications

Le forum a offert à ses membres une activité sur la veille médiatique.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le groupe directeur du forum n'a tenu aucune rencontre.

Groupe directeur :

- France Bonneau, Barreau du Québec
- Claudine Champagne, Ordre des optométristes du Québec
- Manon Daneau, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- Michèle Gosselin, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
- Nathalie Grandoit, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Carole Marcil, Conseil interprofessionnel du Québec
- Geneviève Terreault, Ordre des ingénieurs du Québec
- Julie Villeneuve, Ordre des pharmaciens du Québec
- Nacer Eddine Ziani, Ordre des chimistes du Québec

9. PRIX DU CIQ 2016 : ROSE-MARIE CHAREST, PSYCHOLOGUE



Le 13 mai 2016 avait lieu la remise du Prix du CIQ.

Dr Diane Legault, présidente sortante du CIQ, Mme Rose-Marie Charest, lauréate du Prix du CIQ et M. Denis Dubois, président et chef de l'exploitation, La Personnelle assurances générales

Le Prix du CIQ souligne l'excellence de la carrière d'une professionnelle ou d'un professionnel qui se distingue par ses réalisations qui ont eu un impact sur le développement de son ordre d'appartenance, sa contribution significative au développement de la profession, son engagement social et son rayonnement hors Québec.

Pour l'année 2016, la récipiendaire du Prix du CIQ est madame Rose-Marie Charest, psychologue.

Depuis 1980, elle est inscrite au tableau de l'Ordre des psychologues du Québec. Elle commence sa carrière comme psychologue clinicienne et pratique la psychothérapie individuelle et de groupe.

Dès 1984, elle devient superviseure chargée de la formation pratique et coordonnatrice des stages et internats au secteur clinique du Département de psychologie de l'Université de Montréal. En 1996, elle s'implique au conseil d'administration de son ordre. De 1998 à 2015, elle agit à titre de présidente et veille aux destinées de l'Ordre des psychologues du Québec.

Outre sa participation à de nombreuses entrevues et à de nombreuses commissions parlementaires, son passage à la présidence a été marqué par des réalisations plus que dignes de mention. Parmi les plus notables, soulignons sa participation aux rencontres pour un Accord de reconnaissance mutuelle en vertu de l'entente France-Québec.

Elle a également joué un rôle déterminant dans les travaux entourant le projet de loi 21 qui ont conduit à une réglementation encadrant la psychothérapie et à la réserve d'activités dans le secteur de la santé mentale et des relations humaines.

Elle est aussi celle qui a dirigé l'Ordre dans le processus d'augmentation de l'exigence quant au diplôme universitaire permettant de devenir psychologue, qui est passé de la maîtrise au doctorat en psychologie.

De plus, croyant fermement aux bénéfices que représente le travail en collégialité, elle a soutenu, dès 2003, les travaux du comité organisateur du Colloque sur l'interdisciplinarité qui regroupe plusieurs ordres professionnels.

Et croyez-le ou non, malgré une vie professionnelle aussi trépidante, elle a trouvé le temps et l'énergie de siéger au comité exécutif du Conseil de 1999 à 2004.

La lauréate jouit également d'une excellente réputation sur la scène nationale et internationale. Elle a notamment participé à de nombreux comités de la Société canadienne de psychologie. Elle a également agité comme conférencière dans le cadre de plusieurs congrès internationaux.

Certains vous diront qu'elle est également tombée dans la marmite des communications dès le début de sa carrière, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec.

Le grand public a pu apprécier sa participation aux émissions du matin de la radio de Radio-Canada où, pendant près de dix ans, elle a traité de sujets divers toujours sous l'angle de la psychologie. En 2012-2013, elle a coanimé, avec Gildor Roy, le magazine *La télé sur le divan*.

Tant les émissions d'information et d'affaires publiques que la presse écrite et les magazines français et québécois font appel à elle pour expliquer des phénomènes humains ou commenter des événements d'actualité en y apportant un éclairage psychologique.

Mme Charest est également une auteure prolifique. En 2003, elle a publié *Avec psychologie*, issu de ses chroniques radiophoniques. Elle est l'auteure de *La dynamique amoureuse*, publié au Québec en 2010 et en France en 2011. En 2012, elle a publié *Oser le couple*, également paru en France et au Québec. Elle a également participé à de nombreux ouvrages dont *La planète des hommes* et *La soif du bonheur* qui ont aussi fait l'objet de séries radiophoniques sur les ondes de Radio Canada.

Il serait trop long d'énumérer tous les honneurs qui ont souligné son parcours professionnel. En voici quelques-uns : elle a figuré à la liste des Femmes de l'année du magazine *Châtelaine*, reçu la *Médaille d'honneur* de l'Université de Montréal pour son rayonnement professionnel ainsi que le *Prix Contributions remarquables à la pratique de la psychologie* décerné par la Société canadienne de psychologie. De plus, en 2012, Mme Charest est nommée Personnalité de la semaine par le journal *La Presse* en reconnaissance de son leadership dans le dossier de l'encadrement légal de la psychothérapie.

La lauréate est une conférencière réputée pour sa capacité d'aborder un grand nombre de sujets dans un langage pédagogique et parfois même humoristique. Pour elle, chaque conférence est une rencontre, une relation établie avec un public autour de thèmes qui le concernent directement.

Elle aime d'ailleurs être reconnue comme «La psychologue qui parle au monde», titre que lui a accordé le Magazine des diplômés de l'Université de Montréal.



L'ŒUVRE

L'œuvre qui symbolise le *Prix du CIQ* est une médaille en argent massif.

La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

10. MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite du CIQ* sont décernés à des professionnels émérites sur recommandation de leur ordre professionnel respectif. Les récipiendaires d'un *Mérite du CIQ* en 2016-2017 sont :

- > Brigitte Boisselle, technologue en radio-oncologie
- > Brigitte Boucher, médecin vétérinaire
- > Monique Bourque, infirmière
- > Denise Brosseau, administrateur agréée et notaire
- > Richard Chagnon, psychoéducateur
- > Jacques Chénier, urbaniste
- > Pierre A. Côté, chimiste
- > Jean Demers, géologue
- > Jean-Pierre Dumas, physiothérapeute
- > Louise Getty, orthophoniste et audiologiste
- > Jean-François Gingras, huissier de justice
- > Yves Godin, évaluateur agréé
- > Jacques Gresset, optométriste
- > Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien
- > Diane Jobin, acupuncteur
- > Édith Laflamme, technologiste médicale
- > Gilles E. Lefebvre, dentiste
- > Daniel McMahon, comptable professionnel agréé
- > Christian Murray, arpenteur-géomètre
- > Marie-Josée Lemieux, psychologue
- > Jean Picard, technologue professionnel
- > Martine Plante, hygiéniste dentaire
- > Dolorès Pronovost, infirmière auxiliaire
- > Suzanne Richer, médecin
- > Diane Riopel, ingénieure
- > Alain Roy, notaire
- > Jean-Jacques Simard, agronome
- > Yvon Trottier, conseiller d'orientation
- > Catherine Vallée, ergothérapeute
- > Carmen Vézina, pharmacienne
- > Michèle Vincent Félix, inhalothérapeute
- > Marco Vitullo, diététiste



L'ŒUVRE

L'œuvre qui symbolise le *Mérite du CIQ* est une médaille en bronze.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

11. PERSONNEL DU CIQ



*De gauche à droite à l'avant : Laurie Mercier et Ann-Sophie Verrier
De gauche à droite à l'arrière : Julie de Gongre, Carole Marcil, Jean-François Thuot,
Colette Cléroux et Diane Estivo*

Jean-François Thuot, Ph.D., Adm.A., ASC
Directeur général

Julie de Gongre, avocate
Directrice des affaires juridiques

Carole Marcil
Directrice de projets (communications)

Ann-Sophie Verrier, avocate (congé de maternité/parental depuis le 7 octobre 2016)
Chargée d'affaires juridiques

Marie-Laurence Lenfant, avocate (remplacement du congé de maternité/parental)
Chargée d'affaires juridiques

Laurie Mercier (depuis le 2 mai 2016)
Agente de communication Web et médias sociaux

Colette Cléroux
Adjointe de direction

Diane Estivo
Adjointe administrative/coordonnatrice des événements

12. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures

d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

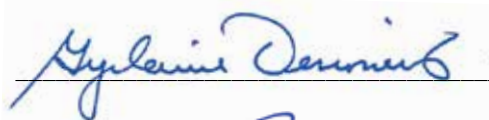
Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 5 mai 2017

BILAN AU 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	167 734	52 807
Placements - note 3	355 191	430 000
Comptes clients et autres créances - note 4	24 400	62 090
Frais payés d'avance	68 931	34 538
	616 256	579 435
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 5	26 918	27 831
	643 174	607 266
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 6	150 143	154 909
Revenus perçus d'avance - note 7	55 944	49 211
	206 087	204 120
ACTIF NET		
AFFECTÉ - Financement de projets spéciaux	56 474	21 949
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	26 918	27 831
NON AFFECTÉ	353 695	353 366
	437 087	403 146
	643 174	607 266

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 ,administrateur

 ,administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Financement de projets spéciaux	Investi en immobilisation	Non affecté	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	21 949	27 831	353 366	403 146	398 135
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(7 730)	41 671	33 941	5 011
Investissement en immobilisations	-	10 717	(10 717)	-	-
Disposition d'immobilisation nette	-	(3 900)	3 900	-	-
Affectation interne - note 8	34 525	-	(34 525)	-	-
SOLDE À LA FIN	56 474	26 918	353 695	437 087	403 146

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des ordres - Annexe A	955 124	952 947
Contributions spéciales des ordres - Annexe A	150 002	150 691
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	167 817	398 469
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	56 421	27 156
Subventions - FAMMO	-	44 587
Commandites et Inscriptions	-	35 656
Commandite regroupement assurances collectives	34 525	27 343
50 ^e anniversaire	-	29 545
Intérêts	7 201	7 416
TOTAL DES PRODUITS	1 371 090	1 673 810

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales - note 9	560 029	544 263
Ressources externes	20 643	23 949
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	133 453	352 879
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	56 421	27 156
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	206 787	335 041
Formation	7 813	8 991
Allocations - Président	26 209	20 004
Allocations - Comité exécutif	28 860	25 620
Frais de représentation	10 815	13 165
Frais de déplacement	10 878	17 127
Réunions	44 925	36 955
Loyer, électricité, taxes	94 917	89 465
Assurances	5 464	4 904
Technologie de l'information	36 867	42 624
Papeterie, imprimerie, timbres	11 001	8 851
Fournitures et frais de bureau	9 623	7 597
Honoraires	10 239	9 789
Publications et promotion	53 143	60 849
50 ^e anniversaire	-	29 545
Perte sur disposition d'immobilisation	1 332	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 730	10 025
TOTAL DES CHARGES	1 337 149	1 668 799
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	33 941	5 011

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	33 941	5 011
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Perte sur disposition d'immobilisation	1 332	-
Amortissement des immobilisations corporelles	7 730	10 025
	43 003	15 036
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	37 690	(36 587)
Frais payés d'avance	(34 393)	32 347
Créditeurs	(4 766)	24 393
Revenus perçus d'avance	6 733	10 878
	5 264	31 031
	48 267	46 067
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 717)	(9 304)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	2 568	
	(8 149)	(9 304)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	40 118	36 763
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	482 807	446 044
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	522 925	482 807
Représentée par :		
Encaisse	167 734	52 807
Placement	355 191	430 000
	522 925	482 807

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

1 FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil interprofessionnel du Québec est une personne morale sans but lucratif constituée par le *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26).

Le Conseil est la voie collective des 46 ordres professionnels du Québec et il agit à titre d'organisme-conseil au près du gouvernement du Québec, tel que décrit par le *Code des professions*. Il favorise la concertation et les services entre les ordres. Il promeut l'excellence des services professionnels et la protection du public.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes-sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes ;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions sont comptabilisés sur les périodes couvertes par le service.

Les revenus d'inscription, de formation et d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'organisme exerce principalement ses activités comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés et agit comme référence auprès des publics concernés par l'intermédiaire d'un plan de communication. Le coût de ces activités se compose principalement des frais directs, notamment par le salaire de direction de projet.

L'organisme impute une partie des charges administratives aux activités particulières et plan stratégique, selon une clé de répartition qu'il a jugée adaptée au type de charges et qu'il utilisera avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les charges sont ventilées entre les charges d'administration et les charges des activités particulières et plan stratégique au prorata des heures consacrées à l'administration et à l'activité.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20%
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long termes ont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

3 PLACEMENTS

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt. L'organisme a adhéré auprès d'une institution financière à un compte placement affaires portant intérêt au taux de 0,90 % (0,922 % en 2016), ayant, en date de fin d'exercice, une juste valeur de 355 191 \$ (430 000 \$ en 2016).

4 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2017	2016
	\$	\$
Comptes clients à recevoir	2 903	42 740
Sommes à recevoir de l'État	21 497	19 350
	24 400	62 090

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	93 188	84 667	8 521	10 652
Équipement informatique	85 525	67 128	18 397	17 179
	178 713	151 795	26 918	27 831

6 CRÉDITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	73 164	71 532
Salaires et vacances à payer	40 002	52 002
Sommes à remettre à l'État	26 920	19 198
Fonds de pension à payer	10 057	12 177
	150 143	154 909

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

7 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites et d'inscriptions reçues pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

	2017	2016
	\$	\$
Inscriptions perçues d'avance	34 696	7 358
Services perçus d'avance	-	34 000
Commandites perçues d'avance	21 248	7 853
	55 944	49 211

8 AFFECTATION INTERNE

Le 5 décembre 2014, l'assemblée des membres a résolu de créer une affectation interne dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futures prévues par l'organisme pour le financement de projets spéciaux. Cette affectation interne sera augmentée annuellement, à moins d'avis contraire, par le produit de la Commandite regroupement assurances collectives.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la commandite du regroupement d'assurances collectives de 34 525 \$ a été ajoutée au montant dédié au financement de projets spéciaux.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable de l'assemblée des membres.

9 VENTILATION DES CHARGES COMMUNES

Certains salaires et charges sociales sont répartis au prorata des heures travaillées entre les programmes de la façon suivante :

	2017	2016
	\$	\$
PLAN DE COMMUNICATION		
Salaires et charges sociales	72 307	81 501

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en février 2020 à verser un loyer global résiduel de 252 440 \$ incluant les frais d'opération et de taxes, pour ses espaces à bureaux.

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu d'un bail à long terme échéant en mai 2021 à verser un loyer global résiduel de 22 475 \$ pour un photocopieur.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants

	Locaux \$	Équipement \$	Total \$
2018	86 551	5 504	92 055
2019	86 551	5 504	92 055
2020	79 338	5 504	84 842
2021	-	5 504	5 504
2022	-	459	459
	252 440	22 475	274 915

11 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédi-teurs.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients.

Les placements sont investis auprès d'une institution financière reconnue.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

11 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme présentent des échéances à court terme. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

ANNEXES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES	2017	2017	2016	2016
	\$	\$	\$	\$
LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC				
regroupe 46 ordres professionnels				
	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
Acupuncteurs	1 186	7 553	1 185	7 496
Administrateurs agréés	1 571	10 000	1 608	10 168
Agronomes	2 901	18 470	2 957	18 700
Architectes	3 086	19 652	3 080	19 477
Arpenteurs-géomètres	1 340	8 533	1 355	8 568
Audioprothésistes	711	4 524	701	4 433
Avocats	7 241	46 104	7 332	46 368
Chimistes	2 769	17 635	2 832	17 912
Chiropraticiens	1 545	9 837	1 556	9 838
Comptables professionnels agréés	7 964	50 713	8 026	50 754
Conseillers et conseillères d'orientation	2 403	15 301	2 441	15 437
Conseillers en ressources humaines agréés	5 120	32 601	5 156	32 608
Criminologues - note 1	1 122	7 147	691	4 370
Dentistes	3 712	23 638	3 734	23 616
Denturologistes	1 272	8 099	1 286	8 132
Diététistes	2 818	17 944	2 819	17 826
Ergothérapeutes	3 731	23 755	3 709	23 457
Évaluateurs agréés	1 335	8 501	1 366	8 641
Géologues	1 239	7 886	1 271	8 034
Huissiers de justice	767	4 882	785	4 965
Hygiénistes dentaires	4 197	26 726	4 233	26 768
Infirmières et infirmiers	10 119	64 432	10 250	64 820
Infirmières et infirmiers auxiliaires	7 475	47 598	7 568	47 856
Ingénieurs	9 397	59 838	9 495	60 048
Ingénieurs forestiers	2 044	13 016	2 101	13 286
Inhalothérapeutes	3 332	21 214	3 336	21 097
Médecins	7 077	45 061	7 167	45 325
Médecins vétérinaires	2 392	15 233	2 413	15 258
Notaires	3 124	19 891	3 218	20 351
Opticiens d'ordonnances	1 986	12 644	1 962	12 410
Optométristes	1 664	10 595	1 670	10 558
Orthophonistes et audiologistes	2 646	16 846	2 604	16 464
Pharmaciens	4 909	31 258	4 935	31 208
Physiothérapie	4 535	28 879	4 562	28 848
Podiatres	554	3 525	549	3 473
Solde à reporter	119 284	759 531	119 953	758 570

note 1 - L'Ordre professionnel des criminologues du Québec a été créé le 22 juillet 2015.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES	2017	2017	2016	2016
	\$	\$	\$	\$
LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC				
regroupe 46 ordres professionnels				
	Contribution spéciale	Contribution de base	Contribution spéciale	Contribution de base
Solde reporté	119 284	759 531	119 953	758 570
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	3 423	21 796	3 368	21 298
Psychologues	4 819	30 683	4 881	30 865
Sages-femmes	550	3 501	550	3 479
Sexologues	948	6 038	907	5 735
Techniciennes et techniciens dentaires	825	5 251	823	5 203
Technologistes médicaux	3 581	22 801	3 577	22 623
Technologues professionnels	3 107	19 785	3 164	20 005
Technologues en imagerie médicale, en radio- oncologie et en électrophysiologie médicale	4 231	26 938	4 291	27 136
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	2 129	13 557	2 066	13 062
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	5 643	35 933	5 664	35 821
Urbanistes	1 462	9 310	1 447	9 150
	150 002	955 124	150 691	952 947

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

ANNEXE B - INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions - Formation secrétaire-conseil discipline	7 525	-
Inscriptions - Membres-conseils de discipline	-	12 915
Inscriptions - Activités Forum communications	12 800	7 763
Inscriptions - Activités Forum directions générales	2 500	8 871
Inscriptions - Formation administrateurs des ordres	64 400	12 760
Inscriptions - Formation inspection professionnelle	17 355	25 834
Inscriptions - Activités Forum de la formation	720	6 367
Inscriptions - Formation syndics	53 005	34 683
Inscriptions - Formation interculture	4 200	-
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2015)	-	285 586
Inscriptions - Formation Présidence des ordres	5 312	3 690
	167 817	398 469
CHARGES		
Formation secrétaire-conseil discipline	5 370	-
Formation membres-conseils discipline	-	12 151
Activités Forum communications	11 021	6 894
Activités Forum directions générales	2 500	14 351
Formation administrateurs des ordres	56 784	8 464
Formation inspection professionnelle	11 331	21 526
Activités Forum de la formation	833	5 183
Formation syndics	38 851	26 356
Formation relations interculturelles	4 360	-
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2015)	-	253 957
Formation Présidence des ordres	2 403	3 997
	133 453	352 879

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

ANNEXE C - PRIX ET MÉRITE DU CIQ	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	30	273
Médailles coffrets	27 496	-
Réception annuelle	20 571	18 514
Publicité	3 638	4 144
Remises Mérites du CIQ	4 686	4 225
	56 421	27 156
CHARGES		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	30	273
Médailles coffrets	27 496	-
Réception annuelle	20 571	18 514
Publicité	3 638	4 144
Remises Mérites du CIQ	4 686	4 225
	56 421	27 156

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

ANNEXE D - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	2017	2016
	\$	\$
LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES		
Lois d'accès à l'information	50	143
Mobilité professionnelle et immigration	3 150	18 465
Projets FAMMO	-	44 587
Réforme du système professionnel québécois	24 834	20 891
Projet de loi 115 - Lutte contre la maltraitance	5 190	-
Autres dossiers : formation initiale, règlement études collégiales	4 098	112
	37 322	84 198
AUTRES ACTIVITÉS		
Support ordres - autres	7 300	-
Télépratique	8 453	16 020
Dossiers spécifiques - Observatoire	5 763	-
Planification stratégique du CIQ	-	10 813
Études et activités reliées à la rémunération/aux avantages sociaux	-	2 565
Semaine des professionnels	-	70 404
	21 516	99 802
PLAN DE COMMUNICATION		
Salaires et charges sociales (80 % salaire directrice projets) - note 9	72 307	81 501
Microsite	2 012	340
Campagne Ordre de protéger et promotion médias sociaux	73 630	69 200
	147 949	151 041
TOTALES CHARGES - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	206 787	335 041

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2012-2016

Les enjeux	Nos orientations
(A) La protection du public dans un environnement en évolution <i>Compte tenu des tendances démographiques, de la mondialisation, des technologies, du développement durable, le contexte actuel remet en question dans notre société la notion de protection du public en regard de son niveau désiré et des mécanismes à privilégier afin de garantir des services de qualité par des professionnels</i>	ORIENTATION 1 Exercer un leadership dans la recherche de solutions en lien avec les nouvelles perspectives sociales et économiques, afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu par la société.
(B) L'accessibilité à des services professionnels en réponse aux besoins de la population <i>L'accessibilité à des services professionnels est un défi important compte tenu notamment des enjeux de pénurie, de relève, de mobilité des professionnels et de démographie de la population.</i>	ORIENTATION 2 Promouvoir et soutenir les interventions des ordres destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle, afin d'assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité.
(C) Le développement d'une plus grande collaboration interordres <i>Compte tenu de l'évolution des champs de pratique, une plus grande collaboration interordres est l'une des conditions essentielles à la livraison des services professionnels attendus par la population.</i>	ORIENTATION 3 Soutenir une culture de collaboration interordres afin de favoriser des actions concertées.
(D) La reconnaissance de la valeur ajoutée des ordres professionnels et de leurs membres à la société <i>La valeur ajoutée des ordres et des services rendus par leurs membres doit être mieux comprise par le grand public. Des efforts de communication en ce sens sont donc essentiels.</i>	ORIENTATION 4 Promouvoir l'apport social et économique des ordres professionnels et de leurs membres, afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée.
(E) L'influence du CIQ et des ordres professionnels auprès des partenaires <i>Des collaborations fructueuses avec les différents partenaires (instances gouvernementales, organismes du marché du travail et organismes de formation) sont requises pour relever les défis et participer conjointement à la recherche et l'implantation de solutions.</i>	Orientation 5 Exercer un leadership reconnu et influent auprès des partenaires prioritaires aux fins d'avancement des dossiers d'intérêt pour la société et les ordres.

Dépôt légal – bibliothèque et archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal – bibliothèque et archives Canada, 2017

ISBN 978-2-920350-41-0



**Conseil
interprofessionnel
du Québec**

550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9
Tél. : 514 288-3574
Télec. : 514 288-3580

courrier@professions-quebec.org
www.professions-quebec.org